

## Campagne d'épargne salariale du 21/05 au 07/06 sur le site d'AMUNDI

Pour arbitrer votre prime de participation/intéressement (en fonction de votre éligibilité) vous devez désormais vous connecter sur votre Compte Personnel sur le site d'AMUNDI

### Que faire en cas de perte d'ID ou de mot de passe ?

- AMUNDI va renvoyer (par email) aux salariés n'ayant pas encore fait d'arbitrage sur leur plateforme une notification contenant l'identifiant du compte
- Rappel des procédures pour la récupération des codes de connexion :



**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite

#### 1. En cas d'oubli de son mot de passe :

le salarié peut se rendre sur le site d'AMUNDI → <https://www.amundi-ee.com/epargnant> ou sur l'application mobile et cliquer sur « *J'ai oublié mon mot de passe* »

#### 2. En cas d'oubli de son identifiant :

le salarié peut se rendre sur le site d'AMUNDI → <https://www.amundi-ee.com/epargnant> ou sur l'application mobile et cliquer sur « *J'ai oublié mon identifiant* »

**Son adresse email lui sera alors demandée.**

- Cas 1 : si elle correspond à celle enregistrée sur son compte personnel, l'identifiant lui est renvoyé immédiatement par email

- Cas 2 : si elle ne correspond pas à celle enregistrée sur son compte personnel, un lien est envoyé sur l'adresse email que le salarié a saisie. Il devra alors renseigner son numéro de Sécurité Sociale, son code postal et les 5 derniers chiffres de son IBAN.

Si les 3 champs renseignés correspondent aux données personnelles du compte, l'identifiant est immédiatement renvoyé par email.

**Si et seulement si**, le salarié ne peut pas être reconnu par ces 3 champs parce qu'il a changé d'adresse postale ou d'IBAN et qu'il n'a pas fait la mise à jour sur son compte Amundi, il peut contacter Reward Operations via le formulaire électronique de Support Paie en sélectionnant « *Accès Amundi* » dans la liste déroulante. L'identifiant lui sera alors renvoyé par email.

**Nota** : la demande d'identifiant à Reward Operations ne doit être faite qu'en dernier recours, après avoir suivi le processus de récupération indiqué précédemment.